

CONTRIBUTION DE L'ANADER AU DÉVELOPPEMENT RURAL EN CÔTE D'IVOIRE DE 1993 À 2023

Lassina Songolo YEO

Enseignant-Chercheur

Département Formation Générale Histoire

Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel

(Abidjan-Côte d'Ivoire)

ylassina@yahoo.fr

Résumé

L'agriculture ivoirienne, secteur stratégique employant près de 68% de la population active, a connu des transformations institutionnelles majeures depuis l'indépendance en 1960. À partir de 1993, l'État crée l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) avec pour mission principale le conseil Agricole aux producteurs. De 1994 à 2023, plusieurs actions ont été posées par l'ANADER, notamment la modernisation des filières agricoles, l'augmentation des rendements de 20 à 85%, l'encadrement technique des organisations paysannes et la structuration du milieu agricole. Malgré ses efforts, l'ANADER a été confrontée à des contraintes structurelles telles que, la couverture territoriale inégale, la dépendance financière persistante aux subventions et la vulnérabilité aux crises politico-militaires. Cet article dont le but est d'analyser les actions posées par l'ANADER pour le développement rural en Côte d'Ivoire, s'appuie sur la confrontation et le recouplement de sources d'archives, des rapports d'évaluation des institutions internationales, des statistiques agricoles nationales et des travaux scientifiques.

Mots-clés : ANADER, développement rural, Côte d'Ivoire, conseil agricole, vulgarisation agricole, ajustement structurel

Abstract :

Ivorian agriculture, a strategic sector employing nearly 68% of the active population, has undergone major institutional transformations since independence in 1960. Starting in 1993, the State created the National Agency for Rural Development Support (ANADER), whose primary mission was to provide agricultural advisory services to producers. From 1994 to 2023, ANADER implemented several initiatives, including the modernization of agricultural value chains, increasing yields from 20% to 85%, providing technical support to farmers' organizations, and structuring the agricultural sector. Despite its efforts, ANADER has faced structural constraints such as uneven territorial coverage, persistent financial dependence on subsidies, and vulnerability to political and military crises. This article, which aims to analyze the actions taken by ANADER for rural development in Côte d'Ivoire, is based on the comparison and cross-referencing of archival sources, evaluation reports from international institutions, national agricultural statistics and scientific works.

Keywords : ANADER, rural development, Côte d'Ivoire, agricultural advisory, agricultural extension, structural adjustment

Introduction

L'agriculture ivoirienne occupe une position centrale dans l'économie nationale depuis l'indépendance en 1960. Pilier du « *miracle ivoirien* » des années 1960 et 1970, ce secteur a produit les ressources nécessaires au financement du développement économique grâce aux cultures d'exportation, notamment le cacao et le café (A.D. Esse, 2016, p. 7). La Côte d'Ivoire s'est ainsi imposée comme premier producteur mondial de cacao, assurant à l'État des revenus considérables qui ont permis l'édification d'infrastructures modernes et le développement des secteurs secondaire et tertiaire.

Cependant, la crise économique des années 1980 et les programmes d'ajustement structurel ont profondément reconfiguré l'intervention publique dans l'agriculture. La chute brutale des cours mondiaux du cacao et du café, conjuguée à l'endettement croissant de l'État ivoirien, a révélé les limites du modèle économique national (DCGTX, 1995, p. 56). Le poids de la dette publique, qui représentait 180% du PIB en 1987, a contraint le gouvernement à accepter les conditionalités des institutions de Bretton Woods, imposant une réduction drastique des dépenses publiques et une libéralisation de l'économie (G. Kouamé, 2011, p. 176). Ces mesures ont entraîné le démantèlement progressif des organismes parapublics d'encadrement agricole.

C'est dans ce contexte que s'est inscrit la création de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) en 1993, début de cette étude. Cette agence marque une rupture avec le modèle étatique d'encadrement agricole qui prévalait depuis l'indépendance, caractérisé par des structures comme la Société d'Assistance Technique pour la Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire (SATMACI) et les Sociétés de Développement Régionales (SDR). L'étude prend fin en 2023, date marquant 30 années d'existence de l'ANADER.

Cette étude se propose d'analyser les actions posées par l'ANADER pour le développement rural en Côte d'Ivoire.

Cependant, quelle a été la contribution de l'ANADER au développement de l'agriculture ivoirienne ?

Pour répondre à cette interrogation, nous avons adopté une approche historique combinant l'analyse documentaire, l'exploitation de données statistiques et l'évaluation des indicateurs de performance. Notre analyse s'est appuyée sur les archives de l'ANADER, les rapports d'évaluation des institutions internationales, les statistiques agricoles nationales et les travaux scientifiques.

L'article s'organise en trois parties principales. La première examine le contexte de la naissance de l'ANADER et son cadre institutionnel. La deuxième partie évalue les réalisations de l'institution en matière de productivité agricole et d'organisation paysanne. La troisième partie identifie les contraintes et limites de son action.

1. Naissance et cadre institutionnel de l'ANADER de 1993 à 1994

À partir de 1993, l'État décide de la mise en place d'un nouvel organe chargé de l'encadrement des producteurs et du monde rural. L'ANADER naît dans un contexte historique et économique des programmes d'ajustement structurel des décennies précédentes. Dans ce contexte cette nouvelle institution se devait d'assoir un cadre juridique et organisationnel avant de définir ses missions stratégiques pour le développement rural ivoirien.

1.1. Contexte historique de la mise en place de l'ANADER

L'histoire de l'agriculture ivoirienne post-coloniale se divise en deux grandes périodes correspondant à des modèles d'intervention publique radicalement différents. De l'indépendance en 1960 au début des années 1980, l'État a adopté un interventionnisme massif dans le secteur agricole. Le président Félix Houphouët-Boigny avait fait de l'agriculture le pilier de sa stratégie de développement, résumée par la célèbre formule « *la terre ne trompe pas* » (DCGTX, 1995, p. 34).

Durant cette période de prospérité, l'État a créé plusieurs organismes spécialisés chargés d'accompagner les producteurs. La SATMACI, créée en 1958, assurait l'encadrement technique des producteurs de café et de cacao (L.S. Yéo, 2017, p. 76) Cette structure parapublique employait des milliers de techniciens et d'agents de vulgarisation qui dispensaient des conseils techniques, distribuaient des plants sélectionnés et des produits phytosanitaires. Les SDR, implantées dans toutes les régions, remplissaient une fonction similaire pour les cultures vivrières (B.B. N'Dri, 2003, p. 45).

Ce système d'encadrement reposait sur une logique descendante caractéristique de l'approche développementaliste de l'époque. L'État définissait les priorités de production, fixait les prix d'achat aux producteurs et assurait la commercialisation des produits. Cette organisation a permis une croissance agricole spectaculaire durant les années 1960 et 1970, avec un doublement de la production de cacao.

Cependant, ce modèle présentait des faiblesses structurelles qui se sont révélées avec la crise économique des années 1980. La chute des cours mondiaux du cacao et du café, qui ont perdu respectivement 50% et 60% de leur valeur entre 1980 et 1989, a privé l'État de ses principales sources de revenus. L'endettement public s'est accru de manière alarmante, passant de 30% du PIB en 1975 à 180% en 1987(DCGTX, 1995, p. 28).

Cette situation a contraint le gouvernement ivoirien à solliciter l'aide du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, qui ont conditionné leur soutien à la mise en œuvre de programmes d'ajustement structurel. Ces programmes, initiés en 1981, imposaient une transformation radicale du rôle de l'État dans l'économie : désengagement des activités productives, libéralisation des

prix et des échanges, privatisation des entreprises publiques et réduction drastique des dépenses publiques (Banque Mondiale, 2008, p. 156).

Dans le secteur agricole, ces orientations se sont traduites par le démantèlement progressif des organismes d'encadrement et la suppression des subventions aux intrants agricoles. La SATMACI et les SDR ont vu leurs effectifs réduits de moitié entre 1985 et 1992, avant d'être totalement dissous. Cette dissolution a créé un vide institutionnel majeur dans l'accompagnement des producteurs ruraux, appelant la mise en place d'un nouveau dispositif d'appui au développement rural.

1.2. Crédation de l'ANADER : un modèle institutionnel hybride

Face à la nécessité de maintenir un minimum d'encadrement agricole tout en respectant les contraintes budgétaires imposées par les ajustements structurels, le gouvernement ivoirien a opté pour la création d'une institution de nature hybride. L'ANADER a été constituée le 29 septembre 1993 par le décret 93-777 sous forme de société anonyme d'économie mixte, avec un capital détenu à 51% par l'État ivoirien et à 49% par des partenaires privés et des bailleurs de fonds internationaux¹. Elle fut effectivement constituée en société le 24 juin 1994, prenant le relais des établissements publics nationaux, regroupant ainsi la SATMACI, la Société pour le Développement et l'Exploitation du Palmier à Huile (SODEPALM) et la Compagnie Ivoirienne de Développement des Vivriers (CIDV)². Le choix de ce modèle institutionnel reflétait les débats théoriques qui traversaient alors la communauté internationale du développement. Les partisans du tout-marché soutenaient que les services agricoles devaient être entièrement privatisés et financés par les bénéficiaires. À l'opposé, certains experts plaident pour le maintien d'un service public d'encadrement agricole (L. S. Yéo, 2017, p. 311). Le modèle de l'ANADER représentait un compromis entre ces deux positions.

Son capital social initial s'élevait à 500 millions de FCFA, dont 255 millions apportés par l'État ivoirien, 150 millions par des coopératives et organisations professionnelles agricoles, et 95 millions par des partenaires internationaux, notamment l'Agence Française de Développement et la Banque Mondiale³. Cette répartition du capital assurait à l'État une position de contrôle tout en impliquant les bénéficiaires et les bailleurs de fonds dans la gouvernance de l'institution.

Le statut de société anonyme conférait à l'ANADER une autonomie de gestion relativement importante. L'institution disposait de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, lui permettant de recruter son personnel selon ses propres critères, de définir ses priorités d'intervention et de gérer ses ressources de manière flexible. Cette autonomie était toutefois encadrée par un

¹ Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire, 1993, décret n° 93-777 du 29 septembre 1993 p. 213

² Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire, 1994, p. 50

³ Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire, 1993, décret n° 93-777 du 29 septembre 1993 p. 213

contrat de concession signé avec l'État, qui spécifiait les zones d'intervention prioritaires, les catégories de producteurs à cibler et les indicateurs de performance à atteindre (Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1997, p. 20). La gouvernance de l'ANADER reposait sur un conseil d'administration composé de quinze (15) membres représentant les différentes parties prenantes. Six (6) membres étaient désignés par l'État, quatre (4) représentaient les organisations professionnelles agricoles, deux (2) les partenaires privés investisseurs, et trois (3) les bailleurs de fonds internationaux. Cette composition multipartite visait à assurer la transparence dans la gestion de l'agence et à favoriser l'appropriation des services par les bénéficiaires (ANADER, 2009, p. 10).

1.3. Missions stratégiques et organisation opérationnelle de l'ANADER

L'ANADER s'est vu confier quatre missions principales structurant son intervention dans le monde rural. L'appui technique aux producteurs agricoles constituait la mission centrale de l'agence. Cette mission consistait à fournir des conseils techniques individualisés et collectifs aux exploitants agricoles dans tous les domaines de la production à savoir le choix variétal, la techniques culturales, la protection phytosanitaire et la gestion des exploitations.

L'approche développée par l'ANADER marquait une évolution vers un conseil plus spécialisé et adapté aux besoins spécifiques de chaque producteur. Les conseillers effectuaient des visites régulières dans les exploitations, analysaient avec les producteurs les performances techniques et économiques de leurs activités, identifiaient les contraintes et élaboraient conjointement des plans d'action. Cette approche participative visait à favoriser l'appropriation des innovations proposées et à renforcer les capacités de décision des exploitants (ANADER, 2009, p. 11).

La facilitation de l'accès au crédit et aux intrants représentait la seconde mission essentielle. L'agence jouait un rôle d'intermédiaire entre les producteurs et les institutions financières, facilitant l'accès au crédit agricole en se portant garante de la capacité de remboursement des emprunteurs. L'ANADER développait également des partenariats avec les fournisseurs d'intrants pour améliorer l'approvisionnement des producteurs en semences, engrains et produits phytosanitaires (L.S. Yéo, 2017, p. 313).

La formation et le renforcement des capacités constituaient le troisième volet important des activités. Ces formations, dispensées à travers des écoles paysannes et des démonstrations parcellaires, visaient à améliorer les compétences techniques et managériales des agriculteurs. Pour la riziculture, les techniques ayant fait l'objet de vulgarisation portaient notamment sur le semis en poquets, la lutte contre les termites, le désherbage chimique, l'application du compost, le repiquage en ligne et le sarclage (L. S. Yéo, 2017, p. 134).

L'appui à l'organisation professionnelle représentait la quatrième dimension stratégique. L'agence accompagnait la structuration du milieu agricole

en appuyant la création et le fonctionnement des organisations professionnelles agricoles. L'ANADER intervenait à tous les stades du processus. De la sensibilisation des producteurs aux avantages de l'action collective à l'appui à la formalisation juridique des organisations en passant par la formation des responsables à la gestion associative et à l'appui à la définition de projets collectifs (J. Faye, 2006, p. 105).

L'organisation territoriale de l'ANADER reflétait la volonté de rapprocher les services des producteurs. Dès 1994, l'agence a ouvert ses premières antennes régionales dans les principales zones de production agricole. Chaque antenne régionale couvrait plusieurs départements et disposait d'une équipe comprenant un chef d'antenne, des ingénieurs agronomes spécialisés, des techniciens agricoles et des agents de terrain. Cette structure décentralisée permettait une bonne connaissance des réalités locales et une réactivité dans l'adaptation des programmes aux besoins spécifiques des producteurs.

2. Actions et réalisations de l'ANADER de 1994 à 2023

Plusieurs actions et réalisations ont été posées par l'ANADER. Parmi ces réalisations et actions on dénombre la création des centres de formation et son impact sur la productivité agricole, la modernisation des filières et la diversification de la production, ainsi que le renforcement des organisations paysannes. Ces actions ont permis une transformation profonde du paysage agricole ivoirien.

2.1. L'expansion des services et l'amélioration de la productivité agricole

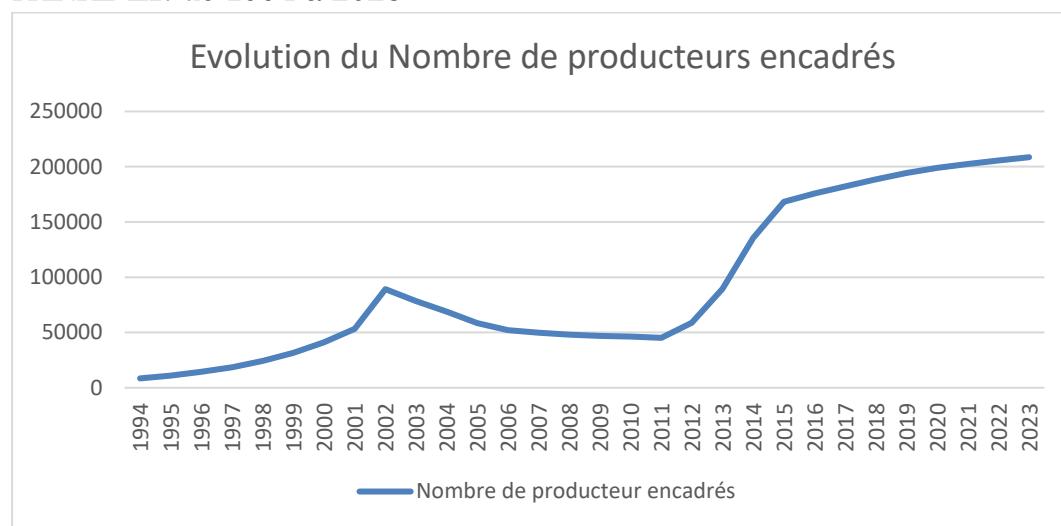
Les premières actions de l'ANADER furent portées vers l'encadrement des producteurs. Le paysan fut mis au centre des actions. La vulgarisation agricole étant désormais globalisée, c'est l'ANADER qui avait la charge de la diffusion des informations techniques et du conseil en direction des agriculteurs.

La vulgarisation permettait aux paysans de maîtriser le fonctionnement de leurs exploitations afin d'atteindre de meilleurs rendements grâce aux techniques proposées par la recherche. L'agence possédait des conseillers agricoles installés dans les zones. Ils représentaient le maillon de contacts avec les paysans auprès desquels ils devaient vulgariser les techniques de culture. Les tâches des conseillers agricoles consistaient précisément à créer des groupes de contact, faire les diagnostics et élaborer les thèmes techniques qui débouchaient sur la vulgarisation.

Ainsi, l'ANADER dans son intervention a permis la recherche en milieu paysan pour mettre à la disposition des agriculteurs des innovations adoptées à leurs besoins. La formation systématique des agriculteurs tant sur le plan technique que sur le plan organisationnel et de la gestion faisaient partie des buts fixés par la structure. L'objectif pour l'ANADER était d'atteindre un taux d'encadrement de 50% des exploitants agricoles⁷³¹.

Dans le cadre de la vulgarisation et de la formation, l'ANADER a initié un projet avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en 1995, pour développer l'approche des « *champs-écoles-paysans* » sur la méthode de la bonne utilisation des pesticides et les pratiques culturales (B.B. N'Dri, 2002, p. 86). Après une première formation des formateurs, le programme a réalisé 8 champs-écoles-paysans dans les périmètres irrigués rizicoles de Zatta, Sakassou, Semien, M'bahiakro, Solomougou et San-Pedro. L'ANADER a pu réaliser 1600 écoles-champs-paysans sur toute l'étendue du territoire (L.S.Yéo, 2017, p. 156). L'effet de démultiplication, à partir des informations et conseils donnés par les producteurs encadrés à ceux qui ne le sont pas, a permis d'arriver à un pourcentage plus élevé de producteurs rompus à la pratique des techniques modernes de production.

Graphique 1 : Courbe d'évolution du nombre de producteurs encadrés par l'ANADER de 1994 à 2023



Source : Rapport annuel ANADER de 1994 à 2023

L'analyse de l'évolution quantitative des services fournis par l'ANADER révèle une évolution sur la période 1994 à 2002. Le nombre de producteurs encadrés est passé de 8 500 en 1994 à 89 200 en 2002, soit une variation annuelle de 67,3%. On observe une baisse de ce chiffre à partir de 2003 avec 78 400 producteurs à 45 200 producteurs en 2011. Cette baisse s'explique par le fait que cette période a été marquée par de fortes fluctuations liées aux crises politiques. La partition du territoire national à partir de septembre 2002 a considérablement perturbé les activités. Le nombre de producteurs encadrés a chuté de 89 200 en 2002 à 58 400 en 2005, soit une baisse de 35%. La crise post-électorale de 2010-2011 a constitué le moment le plus difficile, avec seulement 45 200 producteurs encadrés en 2011.

De 2013 à 2023 on remarque une augmentation du nombre de producteurs encadrés. De 89 500 ce chiffre augmente et atteint 208 600 producteurs en 2023. Cette croissance du nombre de producteurs s'explique par la reconstruction post-crise et à une reprise vigoureuse des activités. Le retour de la paix a permis la réouverture des antennes fermées et la relance des programmes. Cette croissance témoigne de la capacité de l'ANADER à étendre son rayon d'action

L'impact de l'ANADER sur la productivité agricole peut être mesuré à travers l'évolution des rendements. Pour les cultures d'exportation, le cacao a connu une amélioration de rendement de 37,1% au niveau national entre 1994 et 2023, passant de 0,48 tonne par hectare à 0,65 tonne⁴. Les producteurs directement encadrés ont obtenu des résultats supérieurs, avec un rendement moyen de 0,85 tonne par hectare, soit 77% au-dessus de la moyenne nationale.

Les cultures vivrières présentent les gains. Le riz a vu son rendement passer de 1,8 tonne par hectare en 1994 à 3,6 tonnes en 2023 pour les producteurs encadrés, soit une augmentation de 100%. En 1993, la production de paddy était de 676 000 tonnes. En 1995, la production atteignait 764 000 tonnes (ANADER, 2009, p. 10). Cette amélioration résulte de la diffusion de variétés améliorées à haut rendement, avec un taux d'adoption des semences certifiées passant de 8% en 1994 à 75% en 2023.

Le maïs a enregistré une progression de 85% des rendements pour les producteurs encadrés, passant de 1,2 tonne par hectare à 2,2 tonnes. L'igname a vu sa productivité augmenter de 70%, tandis que le plantain a connu une amélioration de 80% (World Bank, 2016, p. 78). Ces résultats ont contribué à l'amélioration de la sécurité alimentaire nationale.

2.2. Modernisation des filières agricoles et diversification de la production

L'action de l'ANADER s'est traduite par une modernisation progressive de certaines filières agricoles et une diversification de la production nationale. Pour le cacao, le taux d'adoption des variétés améliorées est passé de 5% en 1994 à 68% en 2023, représentant une surface de 550 000 hectares plantés en variétés sélectionnées. L'agence a organisé la distribution de 185 millions de plants de cacao sélectionnés entre 1994 et 2023, permettant le renouvellement de plantations vieillissantes⁵.

La technique de l'ombrage temporaire, qui consiste à planter des bananiers ou des cultures vivrières entre les jeunes cacaoyers, a été adoptée par 78% des producteurs encadrés. Cette pratique présente l'avantage de diversifier les sources de revenus et d'optimiser l'utilisation de l'espace. Le taux d'adoption des

⁴ MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 2016, *Statistiques agricoles nationales*, Abidjan, Direction des Statistiques, p. 231

⁵ Rapport annuel d'Activité ANADER, 2022, p. 23

traitements phytosanitaires est passé de 25% en 1994 à 82% en 2023, contribuant à une réduction de 40% des pertes dues aux maladies⁶.

L'hévéaculture représente l'un des succès les plus remarquables de la diversification agricole accompagnée par l'ANADER. La production de caoutchouc naturel a connu une expansion, passant de 45 000 tonnes en 1994 à 285 000 tonnes en 2023, soit une augmentation de 533,3%. L'agence a contribué à la diffusion de matériel végétal performant, à la formation des producteurs aux techniques de saignée et à l'organisation de la commercialisation (J. L. Niamke, 2006, p. 24).

L'anacarde constitue l'autre grande réussite de la diversification. La production de noix de cajou a littéralement explosé, passant de 20 000 tonnes en 1994 à 790 000 tonnes en 2015, soit une multiplication par 39,5. Cette performance exceptionnelle a propulsé la Côte d'Ivoire au rang de premier producteur africain et deuxième producteur mondial d'anacarde. L'ANADER a accompagné 142 000 producteurs dans l'établissement de plantations d'anacardiers, représentant 68% de la production nationale en 2023⁷.

Pour les cultures vivrières, la production nationale de riz paddy est passée de 650 000 tonnes en 1994 à 2 300 000 tonnes en 2023, permettant de réduire la dépendance aux importations de 78% à 45% de la consommation nationale (L.S.Yéo, 2017, p. 443). L'ANADER a accompagné le développement de périmètres rizicoles aménagés dans plusieurs régions, avec des rendements atteignant 5 à 6 tonnes par hectare, contre 1,5 à 2 tonnes en riziculture pluviale traditionnelle.

La transformation des produits agricoles représente un axe de diversification encouragé pour améliorer la valorisation. L'agence a accompagné le développement d'unités artisanales de transformation : décorticage du riz, production d'huile de palme, transformation du manioc en attiéché et gari, production de jus de fruits. En 2015, l'ANADER appuyait 385 unités de transformation employant environ 6 800 personnes, majoritairement des femmes.

2.3. Renforcement des organisations paysannes et structuration du milieu agricole

L'appui de l'ANADER à l'organisation professionnelle agricole constitue l'un des acquis les plus durables de son intervention. Le nombre d'organisations de producteurs encadrées est passé de 95 en 1994 à 2 315 en 2023, soit une multiplication par 24,4 (ANADER, 2000-2015). Cette croissance quantitative s'accompagne d'une diversification des formes d'organisation et d'une montée en compétence des structures paysannes.

Les coopératives agricoles représentaient 1 245 structures en 20, avec une moyenne de 85 membres chacune. Ces coopératives remplissaient des fonctions multiples, parmi lesquelles l'approvisionnement en intrants, la commercialisation groupée, l'accès au crédit et la formation technique aux bonnes pratiques agricoles (P. Tillie, 2017, p. 104).

⁶ ANADER, 2023, *l'ANADER depuis 1993, leader du conseil agricole et rural en Côte d'Ivoire.*

⁷ Rapport annuel d'Activité ANADER, 2024, p. 67

L'analyse fonctionnelle révèle une grande diversité de services fournis aux membres. L'approvisionnement en intrants était assuré par 1 890 organisations en 2023, soit 82% du total. Ces organisations négocient des achats groupés permettant une réduction des coûts de 15 à 25% pour leurs membres. La commercialisation groupée, pratiquée par 1 456 organisations, génère des gains de prix significatifs, avec des prix supérieurs de 8 à 18% aux ventes individuelles (L. Temple, 2011, p. 310).

Le crédit solidaire représente une innovation importante. En 2023, 890 organisations proposaient des services de crédit à leurs membres, ayant permis d'améliorer l'accès au financement de 78 500 producteurs. Le volume de crédit obtenu a augmenté de 180% entre 2010 et 2023, passant de 4,2 milliards à 11,8 milliards de FCFA⁸.

Les formations techniques dispensées par les organisations elles-mêmes constituent un développement récent mais prometteur. En 2023, 2 100 organisations assuraient des formations à leurs membres, touchant 185 600 producteurs. Cette appropriation de la fonction formation illustre le processus de transfert progressif de compétences envisagé dans le modèle initial de l'ANADER. L'impact du renforcement organisationnel dépasse les seuls aspects économiques. Les organisations paysannes sont devenues des acteurs politiques importants, participant aux instances de concertation sur les politiques agricoles (J. Faye, 2006, p. 112). Au niveau national, plusieurs fédérations et plateformes paysannes se sont constituées, modifiant les rapports de force dans le secteur agricole et renforçant la capacité des producteurs à défendre leurs intérêts.

3. Contraintes et limites des actions de l'ANADER

Au-delà des réalisations de l'ANADER, plusieurs contraintes structurelles ont pesé sur l'institution, limitant ainsi ses actions. L'insuffisance financière liée à la dépendance aux subventions, les inégalités territoriales et sociales dans l'accès aux services, ainsi que la fragilité institutionnelle face aux crises politico-militaires ont fortement perturbé l'intervention de l'ANADER.

3.1. Les contraintes financières et la question de la viabilité économique

L'ANADER a été confrontée à des contraintes financières récurrentes qui ont limité l'expansion et la qualité de ses services. Le budget annuel est passé de 2,8 milliards de FCFA en 1994 à 15,6 milliards en 2023, avec des fluctuations importantes. Le point le plus bas a été atteint en 2010 avec seulement 9,2 milliards de FCFA, en raison du retrait de plusieurs partenaires financiers (L. Temple, 2011, p. 78).

Le taux d'autofinancement est resté bloqué autour de 10%, traduisant l'échec de la politique de recouvrement des coûts. Les ressources propres se sont

⁸ Ministère d'État, Ministère de l'agriculture, du développement rural et des productions vivrières, 2024, *Statistiques agricoles nationales*, Abidjan, Direction des Statistiques, p. 235

élevées à 1,56 milliard de FCFA en 2015, représentant seulement 10% du budget total, contre 14,04 milliards provenant de subventions publiques et d'aides internationales. Le coût unitaire moyen des services s'élevait à 66 875 FCFA par producteur et par an en 2023, tandis que le prix facturé n'atteignait que 12 625 FCFA, soit un taux de recouvrement de 19%.

La faible contribution des producteurs s'expliquait par plusieurs facteurs. La capacité contributive limitée des petits producteurs constituait une contrainte majeure. Les petits exploitants, qui représentent 68% des bénéficiaires, disposaient de revenus nets annuels compris entre 450 000 et 800 000 FCFA. Une contribution de 12 625 FCFA représentait déjà 2,3% à 2,8% de leurs revenus (L. Temple, 2011, p. 310).

La réticence culturelle à payer pour des services traditionnellement gratuits constituait un obstacle important. Pendant plusieurs décennies, l'encadrement agricole public était fourni gratuitement, créant une habitude et une attente de gratuité profondément ancrées (Y. S. Affou, 1990, p. 123). De nombreux producteurs considéraient qu'il relevait de la responsabilité de l'État de fournir gratuitement l'encadrement agricole.

La perception variable de la qualité des services influençait également la disposition à payer. Les enquêtes de satisfaction réalisées par l'institution en 2014 montrent que 72% des producteurs se déclaraient satisfaits, mais 28% émettaient des réserves portant sur la régularité des visites, la pertinence des conseils et la capacité de l'ANADER à résoudre certaines contraintes.

Cette dépendance financière a eu plusieurs conséquences négatives. Elle a créé une vulnérabilité importante vis-à-vis des décisions des bailleurs de fonds et des fluctuations des budgets publics. Elle a également généré des tensions entre la logique commerciale et la mission de service public, conduisant à privilégier les interventions auprès des producteurs les plus solvables, au détriment de l'équité sociale et territoriale (G. Kouamé, 2012, p. 180).

3.2. Les inégalités territoriales et sociales dans l'accès aux services

L'analyse de la répartition géographique et sociale des interventions révèle des disparités importantes. En 2015, les régions des Lagunes et du Haut-Sassandra concentraient 38,9% des producteurs encadrés, soit 81 200 bénéficiaires⁹. Cette concentration s'explique par l'importance économique de ces régions qui abritent les principales zones de production de cacao, d'hévéa et de palmier à huile.

Le ratio conseillers/producteurs variait de 1/285 dans le Sud à 1/680 dans le Nord, soit un écart de 1 à 2,4. Le temps d'accès moyen aux services variait de 1,2 heure dans le Sud à 5,5 heures dans le Nord. Ces disparités s'expliquent par les

⁹ Ministère de l'agriculture (Côte d'Ivoire), 1994-2015, *Statistiques agricoles nationales*, Abidjan, Direction des Statistiques

contraintes budgétaires imposant des choix de priorisation géographique et par les difficultés d'accès physique dans certaines régions.

Au-delà des disparités territoriales, l'analyse révèle des inégalités préoccupantes selon le genre, l'âge et le niveau d'éducation. Les femmes productrices ne représentaient que 15% des bénéficiaires en 2022, alors qu'elles constituaient 22% de la population agricole active. Cette sous-représentation s'explique par les contraintes de temps des femmes, les normes socioculturelles limitant leur mobilité et la précarité du contrôle foncier.

Les jeunes agriculteurs de moins de 35 ans étaient également sous-représentés, constituant 28% des bénéficiaires contre 35% de la population agricole. Le niveau d'éducation constitue un facteur déterminant de l'accès aux services. Les producteurs non alphabétisés, représentant 55% de la population agricole en 2023, ne bénéficiaient que de 40% de la couverture des services, contre 90% pour les producteurs alphabétisés (ANADER, 2023, p. 45).

Ces inégalités ont des implications importantes pour l'impact global de l'ANADER sur le développement rural. Elles illustrent le biais systémique favorisant les producteurs les mieux dotés en capital humain, social et économique, au détriment des catégories les plus vulnérables (WORLD BANK, 2016, p. 45). Cette orientation limite la contribution de l'ANADER à la réduction des inégalités rurales.

3.3. La résilience institutionnelle face aux crises

L'ANADER a été confronté par les crises politiques et sécuritaires qu'on connaît le pays. La crise politico-militaire déclenchée en septembre 2002 a eu des conséquences immédiates et dramatiques sur le fonctionnement de l'ANADER. La partition du territoire national entre la zone gouvernementale au Sud et les zones contrôlées par les Forces Nouvelles au Nord a coupé l'institution en deux.

Le nombre d'antennes opérationnelles est passé de 35 à 22 entre 2002 et 2005, soit une réduction de 37%. Le personnel actif a diminué de 485 à 320 agents. Au-delà de ces impacts quantitatifs, la crise a eu des conséquences profondes sur le fonctionnement organisationnel. La rupture des communications entre les antennes du Nord et la direction générale à Abidjan a nécessité une réorganisation de facto, avec l'émergence de centres de décision autonomes dans les zones coupées. Par ailleurs, en 2011, l'ANADER a connu d'énormes pertes. Les pertes matérielles ont été estimées à 850 millions de FCFA, incluant des véhicules détruits, des équipements informatiques pillés et des bureaux endommagés (G. Kouamé, 2012, p. 176).

La phase de reconstruction post-crise, à partir de 2012, a bénéficié d'un soutien financier important. Entre 2012 et 2023, 6,85 milliards de FCFA ont été investis dans la reconstruction, répartis entre la réhabilitation des infrastructures (41%), la reconstitution des équipements (24%), le recrutement et la formation du personnel (14%), et la relance des activités de terrain (21%). Cette reconstruction

provenait à 32% de l'État ivoirien, 48% des bailleurs de fonds bilatéraux et 20% des institutions multilatérales¹⁰.

L'expérience des crises a conduit l'ANADER à repenser certains aspects de son organisation. L'institution a développé une plus grande autonomie de ses antennes régionales, réduisant la dépendance au centre. La diversification des sources de financement a été recherchée pour réduire la vulnérabilité aux décisions d'un bailleur unique (P. Tillie, 2017, p. 89).

Conclusion

De 1993 à 2023, l'ANADER a contribué au développement rural ivoirien à travers des réalisations significatives. Les réalisations en matière d'amélioration de la productivité agricole ont été remarquables. Ainsi, on a assisté à l'augmentation du nombre de producteurs encadrés et le renforcement des organisations paysannes. Cela a impacté les gains de rendement selon les cultures, contribuant ainsi à l'amélioration de la sécurité alimentaire nationale et à l'augmentation des revenus des producteurs. La modernisation des filières agricoles, notamment l'émergence de l'anacarde et de l'hévéa, témoigne du rôle moteur de l'ANADER dans la diversification de l'agriculture ivoirienne.

Cependant, les limites structurelles qu'ont connu l'ANADER, ont rendu plus difficile sa viabilité économique et sa mission de service public. Le blocage du taux d'autofinancement autour de 10% sur toute la période, malgré l'amélioration des revenus des producteurs, révèle l'inadéquation du modèle de financement basé sur la contribution des bénéficiaires. Par ailleurs, les inégalités persistantes dans l'accès aux services, ont remis en question la capacité de l'ANADER à contribuer à un développement rural inclusif surtout en période de crise.

Sources

- ANADER, Rapports annuels d'activités, 2000-2023, Abidjan, Archives ANADER.
- ANADER, 2008, *le partenaire bulletin de liaison de l'ANADER*, n°12, août.
- ANADER, 2009, *le partenaire bulletin de liaison de l'ANADER*, n°13, février.
- ANADER, 2010, *le partenaire bulletin de liaison de l'ANADER*, n°15, avril.
- ANADER, 2012, *le partenaire bulletin de liaison de l'ANADER*, n°16, janvier, février, mars.
- ANADER, 2012, *le partenaire bulletin de liaison de l'ANADER*, n°17, avril, mai, juin.
- ANADER, 2023, *l'ANADER depuis 1993, leader du conseil agricole et rural en Côte d'Ivoire.*

¹⁰ Rapport annuel d'activité 2023, ANADER, p. 72

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE (JOCI), 1993, décret n° 93-777 du 29 septembre 1993 p. 213.

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE (JOCI), 1994, 24 juin, p. 50.

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE (JOCI), 1998, décret n° 98-158 du 30 avril 1998, p. 454

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES, 1997, *Plan directeur de développement agricole 1992-2015*, Abidjan.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (Côte d'Ivoire), 1994-2023, *Statistiques agricoles nationales*, Abidjan, Direction des Statistiques.

MINISTÈRE D'ETAT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PRODUCTIONS VIVRIERES, 2024, *Statistiques agricoles nationales*, Abidjan, Direction des Statistiques.

Références bibliographiques

AFFOU Yapi Simplice, 1990, *La relève paysanne en Côte d'Ivoire*, Karthala Orstom,

ANADER, 2009, « La production vivrière un enjeu national », Le partenaire bulletin de liaison de l'ANADER, n°14, août.

BANQUE MONDIALE, 2008, *Rapport sur le développement dans le monde : L'agriculture au service du développement*, Washington, Banque mondiale.

BANQUE MONDIALE, 1999, *Côte d'Ivoire : revue de l'aide de la Banque mondiale au pays*, Washington, 85 p

DCGTX, 1995, *Crédit d'ajustement du secteur agricole : mesures préalables à prendre avant la signature de l'accord du CASA*, Abidjan,

ESSE Achille Daouda, 2016, *Côte d'Ivoire : du miracle à la dette, de la dette à la désillusion et à l'espoir*, les Editions du Net

FAYE Jean, 2006, « Les organisations professionnelles agricoles en Afrique de l'Ouest : de nouveaux acteurs du développement », *Mondes en développement*, vol. 34, n°133, p. 101-115.

FERAILLE Jean-Noël et ROSSIN François, 1992, *Appui à la structuration de la paysannerie en Côte d'Ivoire : pour l'émergence de l'organisation professionnelle agricole*, Ministère de la Coopération/AFDI

KOUAMÉ Gerard, 2012, « Politiques agricoles et ajustements structurels en Côte d'Ivoire », *Cahiers agricultures*, vol. 20, n°3, p. 170-183.

KOUASSI Lucien, 1995, « Formation des riziculteurs », *Fraternité Matin*, 15 mars, p. 5-6.

NIAMKE Jean Louis, 2006, *L'ANADER et l'encadrement en milieu rural (Côte d'Ivoire)*, Mémoire de Maîtrise de Sociologie, Université de Cocody Abidjan.

N'DRI Bou Benoît, 2003, *Les politiques agricoles en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Ministère de l'Agriculture et des ressources animales.

TEMPLE Ludovic, 2011, « Organisations d'agriculteurs et innovations institutionnelles : synthèse d'études de cas en Afrique de l'Ouest et du Centre », *Cahiers agricultures*, vol. 20, n°4, p. 307-315.

TILLIE Pascal, 2017, *L'agriculture de la Côte d'Ivoire à la loupe : Etat des lieux des filières de production végétales et animales et revue des politiques agricoles*, European Commission.

WORLD BANK, 2016, *World Development Report 2017 : Agriculture for Development*, Washington, The World Bank.

YÉO Lassina Songolo, 2017, *L'état et la question de l'autosuffisance en riz en Côte d'Ivoire de 1963 à 1996*, Thèse de Doctorat unique d'Histoire Économique et Sociale, Université Alassane Ouattara, Bouaké.